







Chapitre 1

Stock Market STO	p.5
1.1 Une réponse à un besoin	p.6
1.2 Processus d'un STO avec des NFT(s)	p.6
1.3 Avantages pour les entreprises	p.7
1.4 Avantages pour les investisseurs	p.8
Chapitre 2	
Le STO : les fonctionnalités	p.10
2.1 Présentation	p.11
2.2 Quels sont les avantages fonctionnels? 2.2.1 Sécurisation 2.2.2 Gestion des droits 2.2.3 Flexibilité 2.2.4 Minimiser les risques	p.12
Chapitre 3	
Cadre réglementaire	p.14
3.1 Le profil d'un «Token Equity»	p.15
3.2 Security Token Offering (STO) : un cadre réglementaire favorable en France 3.2.1 Déterminer les modalités d'utilisation du NFT par l'investisseur 3.2.2 Avantage du NFT	p.15
Chapitre 4	
DIS pour AMF : Document d'Information Synthétique	p.18
4.1 Contenu du Document d'Information Synthétique	p.19
4.2 Les étapes du processus 4.2.1 Identifier l'actif qui sera tokenisé 4.2.2 Les revenus associés à chaque token 4.2.3 Les droits associés à chaque token 4.2.4 Pays de déroulement du STO	p.20
Chapitre 5	
Juridique	p.22
5.1 Titre financier	
5.2 Avertissement	p.23
Chapitre 6	
Architecture technique	o.25
6.1 La blockchain GALAKSIO	
6.2 Le framework	p.26
Chapitre 7	

Propulsé par





Entreprises, Investisseurs:

Les clés d'une tokenisation réussie.







CHAPITRE 1

Stock Market STO



Une réponse à un besoin



Processus d'un STO avec des NFT(s)



Avantages pour les entreprises

- Un marché tokenisé
- Cessions de titres

1.3

- Levées de fonds
- Des transactions simplifiées et sécurisées
- Des registres dynamiques
- Vos obligations anticipées



Avantages pour les investisseurs



Une réponse à un besoin

Facilitez le financement en fonds propres grâce à une démarche et une technologie qui sont novatrices.

Les investisseurs peuvent contribuer à ces opérations de financement grâce à des actifs numériques NFT* qui peuvent être ensuite conservés, utilisés ou échangés sur la blockchain.

Cette nouvelle approche apporte une solution pragmatique à la lourdeur et au manque de souplesse des solutions existantes avec pour objectif d'aligner les intérêts d'une entreprise avec son écosystème.

La Technologie Financière d'aujourd'hui en monnaie fiduciaire.

Définitions

* NFT : Token Non Fongible

* STO : Security Token Offering. Jeton de sécurité.



1.2

Processus d'un STO avec des NFT(s)



Market Stock STO permet d'investir dans le **patrimoine industriel** ciblant principalement les **entreprises de taille moyenne** ne pouvant pas avoir accès à la bourse.

Elle vise à apporter une réponse au manque d'infrastructures pour les **entreprises privées** face aux enjeux de leur croissance.

Un titre financier représente toujours un certain type d'actif ayant une valeur monétaire. Cet actif peut représenter la propriété d'une partie des actions d'une société ou d'une créance à l'égard de celle-ci sous forme de bon d'obligation, ou encore d'un droit de propriété.

Le processus de « tokenisation » vise la matérialisation de la propriété d'une valeur mobilière par l'émission d'un jeton qui est ensuite enregistré sur un dispositif d'enregistrement électronique partagé.

Le contexte réglementaire français actuel est très favorable aux opérations d'émission de titres financiers en monnaie fiduciaire.



Avantages pour les entreprises

1.3.1

Un marché tokenisé

Permettez une meilleure liquidité à vos actionnaires et favorisez l'investissement dans votre société. Notre marché tokenisé intégré permet de gérer les cessions de titres et de faire respecter les droits de vos actionnaires existants.

1.3.2

Cessions de titres

Procédez à une cession de titres **en quelques minutes** de façon entièrement dématérialisée. Vos registres sont actualisés instantanément sur la blockchain Galaksio.

1.3.3

Levées de fonds

Réalisez sa levée de fonds de façon sécurisée, rapide et abordable. Simulez votre opération de financement, générez votre documentation juridique pour vous simplifier la vie et celle de vos investisseurs.

1.3.4

Des transactions simplifiées et sécurisées

Chaque actionnaire dispose de son compte permettant de faciliter chaque transaction et d'en conserver facilement l'historique.

1.3.5

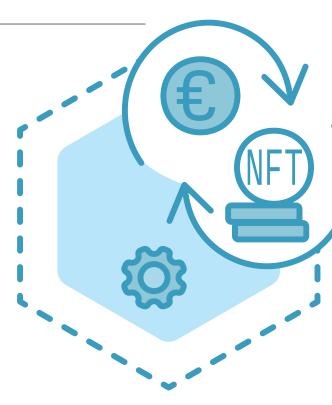
Des registres dynamiques

La tenue de votre registre de mouvements de titres et de votre table de capitalisation sont désormais actualisés en temps réel à chaque nouvelle opération sur votre capital.

1.3.6

Vos obligations anticipées

Les informations sur vos opérations et vos actionnaires sont conservées et accessibles dans une interface intuitive. Vous êtes notifiés de tous les évènements importants à venir sur votre capital.



Un système plus souple et plus rapide bénéficiant de la technologie sécurisée de la blockchain Galaksio.



Plus d'infos page 26.







Définition

Over The Counter

* OTC

1.4

Avantages pour les investisseurs

C'est un marché privilégié par la plupart des investisseurs institutionnels. En effet, quelle que soit la taille de la transaction, les prix proposés en OTC* sont généralement plus attractifs que sur un marché organisé.

Un marché de gré à gré présente le double avantage d'être souple et de réduire les coûts des transactions

- L'entreprise peut opter pour le **bon de participation**, qui offre les mêmes droits économiques que les actions, hormis le vote. Dans sa configuration actuelle, le droit de vote à l'assemblée générale, pour une PME, complexifierait la gouvernance et serait financièrement coûteux à organiser.
- La tokenisation de tout ou partie de son capital nécessite une modification des statuts de l'entreprise, ainsi qu'un règlement de tokenisation. Les jetons (NFT) sont émis par une PME sur six mois, la publication d'un Prospectus n'est pas obligatoire, bien que recommandé.

Les frais de transactions sont donc réduits.



AVERTISSEMENTS:

S'il permet d'assouplir les conditions de réalisation des transactions, le marché de gré à gré n'est pas sans risques.

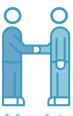
Pour tout investissement, les investisseurs sont exposés au risque de la valeur du sous-jacent du vendeur ou de l'acheteur.

Les règles de fonctionnement des échanges :

- Sont fixées par les parties.
- Ne sont pas régies par l'intervention d'une chambre de compensation ou d'une agence de régulation.



Propriété partagée



Marché libre



Faible charge



Pas de prestation lourde

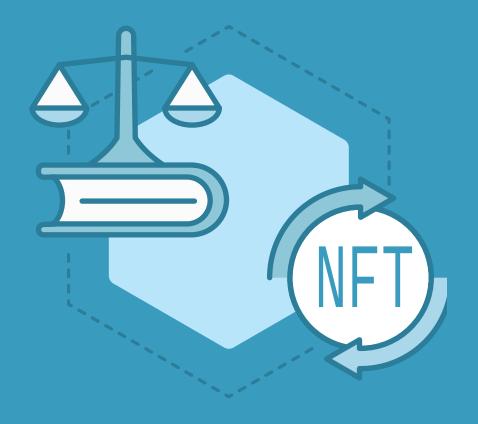






Financement numérique :

STO:
Pour les
investisseurs
modernes qui aiment
être flexibles.







CHAPITRE 2

Le STO : les fonctionnalités



Présentation



Quels sont les avantages fonctionnels?

- Sécurisation
- Gestion des droits
- Flexibilité
- Minimiser les risques



Présentation

Un STO, également connu sous le nom d'offre de jeton de sécurité, est un jeton numérique pris en charge par la technologie blockchain qui représente une participation dans un actif. Les STO permettent un financement numérique, tout en respectant les réglementations.



Les STO ont été créés en tant que **jetons conformes aux lois et réglementations** applicables aux valeurs mobilières. Les jetons de sécurité sont similaires aux certificats émis pour les actions.

Pour les actions, les informations sur la propriété sont saisies dans un document en tant que certificat officiel de propriété. Pour les jetons de sécurité, des informations similaires sont enregistrées, la différence majeure étant qu'elles sont enregistrées sur la blockchain et représentées par un jeton.

Les STO représentent des contrats d'investissement pour des actifs d'investissement tels que des **actions**, des **obligations** ou même des **fiducies** de placement immobilier. Les STO sont assortis d'obligations légales supplémentaires pour se conformer aux lois.

Avec une introduction en bourse, vous recevez un document communiquant la propriété de votre investissement, tandis qu'avec un STO, vous recevez un jeton numérique enregistré sur la blockchain.

Les STO sont plus flexibles que les introductions en bourse et peuvent être beaucoup plus rentables en raison de frais moins élevés.





Définitions

Security Token Offering. Jeton de sécurité.

* STO :

2.2

Quels sont les avantages fonctionnels ?



Sécurisation

2.2.1

Sécurisation

Les STO*, offres de jetons sécurisés, ont été créés en réponse aux émetteurs de jetons qui ont vendu des jetons sans tenir compte des lois ou réglementations applicables.

2.2.2

Gestion des droits

Les STO peuvent donner aux détenteurs de jetons des **droits** similaires à ceux des actionnaires, **comme une voix dans** l'entreprise ou des dividendes.

2.2.3

Flexibilité

L'utilisation d'un STO au lieu d'une introduction en bourse peut ajouter plus de flexibilité aux entreprises qui cherchent à offrir des actions sans être soumises à des réglementations locales ou à des directives traditionnelles. Les STO sont également plus faciles à mettre entre les mains des investisseurs modernes, plus faciles à liquider et généralement plus propices à l'environnement de marché libre.

2.2.4

Minimiser les risques

Les STO sont la prochaine étape pour les actifs numériques. Les jetons de sécurité offrant la flexibilité de la **technologie blockchain** tout en **respectant les réglementations pertinentes** et en s'appuyant sur des méthodes éprouvées pour **minimiser les risques**.



Gestion droits



Flexibilité

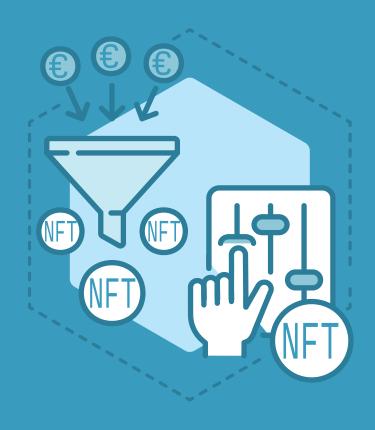






Entreprises, Investisseurs:

Émettez des titres financiers sous forme de TOKENS.

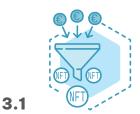






CHAPITRE 3

Cadre réglementaire



Le profil d'un «Token Equity»



Security Token Offering (STO) : un cadre réglementaire favorable en France

- Déterminer les modalités d'utilisation du NFT par l'investisseur
- Avantage du NFT

Propulsé par



Le profil d'un « Token Equity »

Un jeton d'équité ou/et security représentent des actions dans une entreprise.

Les détenteurs de jetons d'équité ont également droit aux bénéfices d'une entreprise.

La principale différence entre une action traditionnelle et un jeton d'équité réside dans la manière dont les informations sur la propriété sont enregistrées. Les jetons d'équité seront enregistrés sur la blockchain, tandis que les actions traditionnelles sont imprimées sur des certificats et/ou stockées dans une base de données.

3.2

Security Token Offering (STO): un cadre réglementaire favorable en France



Interface utilisateur

La gestion de mes investissemen				
Inv	estisseu			
	Qté	Valeur unitaire€	TOTAL	
Entreprise A	30	80	2 400	
Entreprise D	40	100	4 000	

Interface utilisateur

La « tokenisation » d'actifs financiers présente plusieurs avantages : une meilleure liquidité, une plus grande ouverture géographique, plus de transparence et d'efficience à travers la suppression d'intermédiaires institutionnels. Bien qu'à ses débuts, la « tokenisation », des actifs financiers s'apprête à devenir l'une des principales sources de financement des entreprises. La France est en pole position grâce à un cadre réglementaire favorable.

Un STO consiste en une émission de titres financiers sous forme de tokens.

Pour rappel, un titre financier représente toujours un certain type d'actif ayant une valeur monétaire. Cet actif peut représenter la propriété d'une partie des actions d'une société ou d'une créance à l'égard de celle-ci sous forme d'obligation, ou encore d'un droit de propriété représenté par une action.

Le processus de « tokenisation » vise la matérialisation de la propriété d'une valeur mobilière par l'émission d'un jeton qui est ensuite enregistré sur un dispositif d'enregistrement électronique partagé. Concrètement, un NFT (Token Non Fongible) est un actif numérique dont la valeur est égale à l'investissement opéré. Il octroie à son utilisateur la possibilité de souscrire des actions de la société.





3.2.1

Déterminer les modalités d'utilisation du NFT par l'investisseur

Comme son nom l'indique, le NFT nécessite la négociation d'un accord d'investissement qui devra déterminer :

- Le montant de l'investissement réalisé.
- La durée d'exercice du NFT.
- Le cas échéant, la valorisation floor et/ou cap.
- Cessibilité du NFT, permettant à l'investisseur NFT de le céder à un tiers qui pourra alors l'exercer.

3.2.2

Avantages du NFT

Le NFT est un instrument juridique flexible et un véritable outil de simplification. Cela permet à l'entreprise de renforcer ses fonds propres rapidement en évitant la dilution immédiate des actions. Par ailleurs, l'absence de valorisation n'implique de fait pas d'audit par un commissaire aux comptes, ni l'ensemble de négociations ayant trait à la méthode de valorisation à adopter.

La société obtient un financement en fonds propres rapide directement sur son compte, en créant de nouvelles actions.

Propulsé par





Investisseurs:

Appréhender le bon déroulement d'une opération de STO.





CHAPITRE 4

Document DIS pour AMF: Document d'Information Synthétique



4.1

Contenu du Document d'Information Synthétique



4.2

Les étapes du processus

- Identifier l'actif qui sera tokenisé
- Les revenus associés à chaque token
- Les droits associés à chaque token
- Pays de déroulement du STO

Propulsé par



Contenu du Document d'Information Synthétique

Le Document d'Information Synthétique doit notamment comporter :

Description de l'activité et du projet

Une description de l'activité et du projet de l'émetteur, accompagnée notamment des derniers comptes existants, des éléments prévisionnels sur l'activité ainsi que d'un organigramme de l'équipe dirigeante et de l'actionnariat.

Niveau de participation des dirigeants

Une information sur le niveau de participation auquel les dirigeants de l'émetteur se sont eux-mêmes engagés dans le cadre de l'offre proposée.

Une information exhaustive sur tous les droits

Droits de vote, droits financiers et droits à l'information attachés aux titres offerts.

Organisation de la liquidité de titres

Une **description des dispositions** figurant dans les statuts ou au sein d'un pacte, et organisant la liquidité des titres ou la mention explicite de l'absence de telles dispositions.

Mode de matérialisation de la propriété

Les **conditions** dans lesquelles les copies des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l'émetteur, matérialisant la propriété de leur investissement, seront délivrées.

Description des risques de l'activité

Une description des risques spécifiques à l'activité et au projet de l'émetteur.

Communication à l'AMF

Ce **DIS**, ainsi que les communications à caractère promotionnel se rapportant à l'offre,

quels que soient leur forme ou leur mode de communication, sont transmis à l'AMF. Il est à noter que, de tels documents n'étant pas soumis à un visa de l'AMF comme le serait un prospectus, l'émetteur ne peut pas faire publiquement état d'une quelconque revue ou vérification par l'AMF.

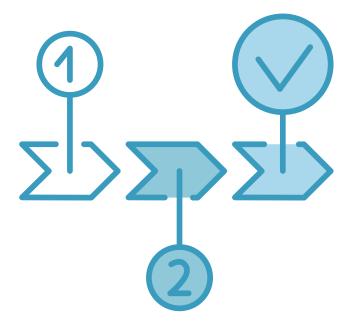
Par ailleurs, en ce qui concerne les communications à caractère promotionnel, l'AMF peut exiger que celles-ci comportent un avertissement sur certaines caractéristiques exceptionnelles présentées par l'émetteur.



Spuro



Les étapes du processus



Plusieurs grandes étapes permettent d'appréhender le bon déroulement d'une opération de STO.

4.2.1

Identifier l'actif qui sera tokenisé

Un STO consiste en une émission de titres financiers sous forme de tokens enregistrés sur une blockchain de sorte que l'ensemble des titres financiers peuvent être objets d'une telle opération à savoir les titres de capital, les titres de créances et les titres des organismes de placement collectif.

En partant de l'actif soumis à tokenisation, consistant en l'actif sous-jacent à chaque token, la valeur de chaque token émis pourra ensuite être déterminée.

4.2.2

Les revenus associés à chaque token

Les investisseurs n'investiront que s'ils pensent que l'actif sous-jacent gagnera de la valeur et/ou générera des revenus. L'émetteur doit donc expliquer dans sa documentation sous quelle forme les revenus engendrés par les actifs sous-jacents seront générés et ensuite distribués, notamment à quelle fréquence.

4.2.3

Les droits associés à chaque token :

Si les jetons représentent des actions, tous les droits associés aux actions sont associés aux jetons. Des droits supplémentaires peuvent être accordés aux détenteurs de jetons ainsi que des droits à l'information. Tous ces droits doivent être détaillés dans la documentation juridique de l'offre.

Certains de ces droits peuvent être exprimés directement sur la blockchain si l'émetteur utilise un système d'identification approprié pour les investisseurs, le vote peut par exemple être effectué sur la blockchain.

4.2.4

Pays de déroulement du STO







Contexte réglementaire :

Le jeton numérique en toute transparence.







CHAPITRE 5

Juridique



Titre financier A

- Les offres publiques d'un montant inférieur à 1 million d'euros exemptées de Prospectus
- Le décret d'application



Avertissement







Définition

* DEEP : Dispositif

d'Enregistrement Electronique Partagé 5.1

Titre financier

Un titre financier représente toujours un certain type d'actif ayant une valeur monétaire. Cet actif peut représenter la propriété d'une partie des actions d'une société ou d'une créance à l'égard de celle-ci sous forme d'obligation, ou encore d'un droit de propriété représenté par une option.

Le processus de « tokenisation » vise la matérialisation de la propriété d'une valeur mobilière par l'émission d'un jeton qui est ensuite enregistré sur un dispositif d'enregistrement électronique partagé.

Le contexte réglementaire français actuel est très favorable aux opérations d'émission de titres financiers suite à deux réformes concomitantes.

5.1.1

Les offres publiques d'un montant inférieur à 1 million d'euros exemptées de Prospectus

Depuis le mois de juillet 2018, l'article 211-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (RGAMF) a été modifié et dispose désormais que l'offre de titres financiers dont le montant total dans l'Union européenne est inférieur à 1 million d'euros, ou à la contrevaleur de ce montant en devises, ne constitue pas une offre au public soumise à prospectus visé par l'AMF.

Le montant total de cette offre est calculé sur une période de douze mois suivant la date de la première offre.

Pour ces offres ouvertes au public d'un montant inférieur à 1 million d'euros, l'émetteur bénéficie d'une procédure simplifiée et peut se limiter à transmettre aux investisseurs, préalablement à toute souscription, un document d'information synthétique (« DIS ») en application de l'article 212-44 du RGAMF.

5.1.2

Le décret d'application du 24 décembre 2018 de l'ordonnance blockchain du 8 décembre 2017

Ces textes permettent l'utilisation d'un dispositif blockchain pour la représentation et la transmission de titres financiers.

Il est désormais possible d'inscrire des valeurs mobilières émises en territoire français et non admises aux opérations d'un dépositaire central, dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé (DEEP* ou blockchain). Une telle inscription tient lieu d'inscription en compte en application de l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

Dans ce cadre, le **DEEP** doit présenter des garanties, notamment en matière d'authentification, au moins équivalentes à celles présentées par une inscription en compte.

Ainsi, le DEEP doit être conçu et mis en œuvre de façon à garantir l'enregistrement et l'intégrité des inscriptions et à permettre, directement ou indirectement, d'identifier les propriétaires des



5.2

Avertissement

Le présent document à caractère d'information ne constitue ni un conseil, ni une recommandation. Le risque de perte en capital est inhérent à chaque entreprise. Les revenus ne sont pas garantis.

Les modalités de souscription, les conditions d'éligibilité ainsi que les risques sont détaillés dans la documentation juridique disponible sur le site internet : www.smsto.site





Blockchain

Une chaîne de confiance pour vos jetons numériques.







CHAPITRE 6

Architecture technique



La blockchain GALAKSIO



Le Framework





La blockchain GALAKSIO



Cette application sera intégrée comme Node de la blockchain GALAKSIO.

La blockchain Galaksio, déployée sur la base du framework EasySpuro. Elle permet d'effectuer des transactions numériques sécurisées, transparentes et traçables.

- Un registre partagé par tous
- Ses propres Nodes (serveur privé)
- Son protocole faible consommation d'énergie
- Ses **codes sources** (pas une copie d'une blockchain existante).
- Sa **technologie** (architecture et langage) et API.
- Sa gestion des tokens (NFT).
- Ces structures d'archivage.

6.2

Le framework



Les applications seront développées sur la base de la technologie et de la Framework EasySpuro qui est opérationnelle depuis 2016.

Les architectures blockchains déployées sur la base de ce Framework ont fait leurs preuves depuis plus de quatre ans.

- Sécurité
- Scalabilité
- Simplicité d'installation



SMSTO: PLACE DE MARCHÉ CHAPITRE 7

Roadmap

Sept. 2022

Ouverture de la place de marché

Première opération privée de tokenisation

Mars 2023

Oct. 2023

Ouverture de la plateforme pour les opérations privées

Ouverture d'opérations publiques de tokenisation

Juin 2024





Propulsé par



Contact:

45 rue Pierre Semard - 10300 Ste Savine - Tél. : 06 08 82 67 53 **www.spuro.eu**